



Plan Simple de Gestion(PSG) de la forêt communautaire de NKANG

Localisation spatiale : Site pilote :01

Projet l'OIBT-PD383/05 Rev.2 (F) : « Développement des Forêts Communautaires
au Gabon »

Financement : OIBT

Date de soumission : 15/01/ 2013

Date de validation et de mise en œuvre : 29/octobre / 2013

Date des révisions :

1 ^{ère} révision	2 ^{nde} révision	3 ^e révision	4 ^e révision
01/11/2018	01/11/2023	01/11/2028	01/11/2033

Réalisation Technique:

-  Cellule technique du projet OIBT
-  Direction des Forêts Communautaires

NB : Ce canevas est le résultat d'un travail en synergie des projets OIBT PD 383/05 et DACEFI, sous réserve des acquis desdits projets. Il nécessite par conséquent d'être amélioré en intégrant les différents acquis.

Avant-propos

L'exploitation des forêts communautaires est subordonnée à un plan simple de gestion, conformément aux dispositions de la 16/01 en son article 158. Le PSG fait partie intégrante de la convention de gestion qui a une durée de 20 ans.

Ce PSG a été réalisé à l'issue de nombreuses réunions et discussions avec les communautés sur les modalités de gestion de la forêt et à partir des données d'inventaire, de la cartographie participative et des études socio-économiques réalisées avec la communauté de Nkang dans le cadre du projet OIBT, intitulé « **Développement des Forêts Communautaires au Gabon** ».

La supervision de la rédaction du plan simple de gestion a été confiée à l'équipe du projet avec l'aide des populations de Nkang.

Le PSG est organisé en 05 chapitres suivant la structure du canevas recommandée par les parties prenantes au processus à savoir ; le Ministère des Eaux et Forêts (Direction des Forêts Communautaires, Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts - Bois), les projets OIBT et DACEFI-II.

1. identification de l'Entité Juridique de Gestion de la Forêt Communautaire
2. localisation de la forêt communautaire
3. description Socio-économique de la Communauté
4. objectifs et usages prioritaires de la forêt communautaire
5. programme Quinquennal d'Actions

Les détails du document sont présentés ci-dessous dans la table de matière.

Charles NDOUTOUME-OBAME
Responsable Technique du PD 383/05
(Directeur des Forêts Communautaires)
Libreville le 29 octobre 2013

Tables des matières
Avant-propos
Sigles et Abréviations
Liste des tableaux

Introduction
Chapitre 1 :
Chapitre 2 :
Chapitre 3 :
Chapitre 4 :
Chapitre 5 :

Annexes:

Annexe 1: Plan annuel d'opération

Annexe 2: Clé de répartition des revenus

Annexe 3: Plan de développement local

Annexe 4: Dossier administratif

Annexe 5: Espèces d'arbre exploitées dans la forêt communautaire

Annexe 6: Rapport de l'inventaire des ressources

Annexe 7: Rapport des enquêtes socio-économiques

CHAPITRE 1: Identification de l'Entité Juridique de la Forêt Communautaire

1.1 Nom de l'entité juridique ; « **N'NEM MBO** »

1.2 Date de création de l'entité juridique: **03 juillet 2012**

1.3 Localisation de la communauté :

1.3.1 Province : **Woleu Ntem**

1.3.2 Département : **Woleu**

1.3.3 Canton : **Woleu**

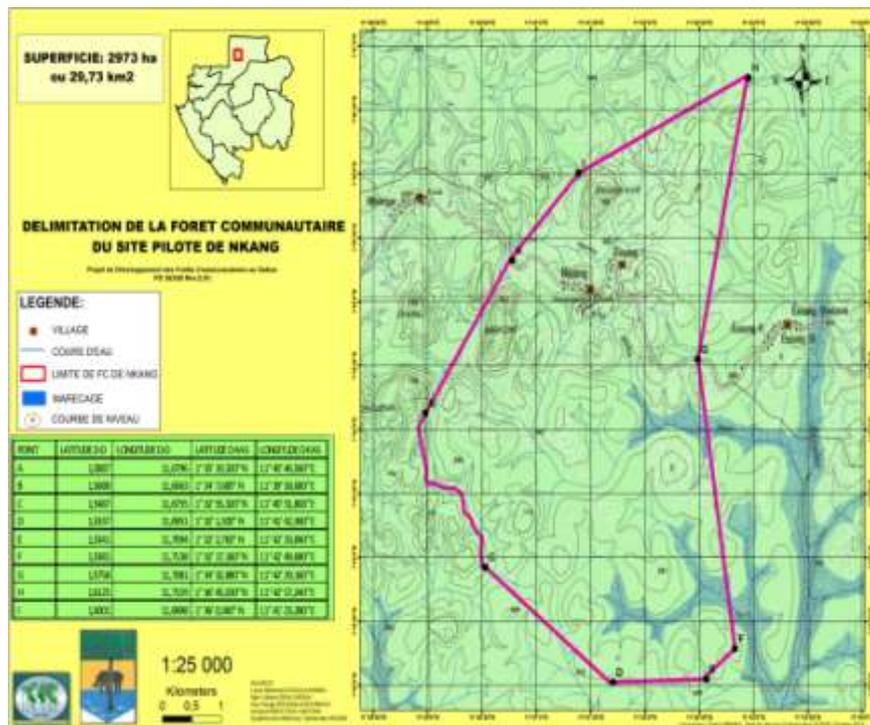
1.3.5 Nom (s) du ou des villages où est située la forêt communautaire : **NKANG**

1.4 Adresse de l'entité juridique : **Tél :07 46 57 46 / 07 97 57 00**

1.5 Nom du représentant de l'entité juridique : **NANG OBAME Désiré**

CHAPITRE 2: Localisation de la forêt communautaire

2.1 Carte des limites de la forêt communautaire validée par l'administration



2.2 Description des limites de la forêt communautaire

POINT	LATITUDE D-D	LONGITUDE D-D	LATITUDE D-M-S	LONGITUDE D-M-S
A	1,5887	11,6796	1° 35' 19,320" N	11° 40' 46,560" E
B	1,5688	11,6663	1° 34' 7,680" N	11° 39' 58,680" E
C	1,5487	11,6755	1° 32' 55,320" N	11° 40' 31,800" E
D	1,5337	11,6951	1° 32' 1,320" N	11° 41' 42,360" E
E	1,5341	11,7094	1° 32' 2,760" N	11° 42' 33,840" E
F	1,5381	11,7138	1° 32' 17,160" N	11° 42' 49,680" E
G	1,5758	11,7081	1° 34' 32,880" N	11° 42' 29,160" E
H	1,6125	11,7159	1° 36' 45,000" N	11° 42' 57,240" E
I	1,6001	11,6898	1° 36' 0,360" N	11° 41' 23,280" E

CHAPITRE 3:Description Socio-économique de la Communauté

3.1 Description de la population

3.1.1. Répartition par classes d'âge

le nombre de femmes ou d'homme par classe d'âge

	Classes d'âge								Total
	0 à 5 ans	5 à 15 ans	15 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 65 ans	+ de 65 ans	
Femmes		4	2	5	5	2	0	0	18
Hommes		5	4	5	8	4	3	2	31
Total		9	6	10	13	6	3	2	49

3.2 Activités précédemment menées dans la forêt concernée par ordre de priorité

1. L'agriculture
2. La chasse
3. La pêche
4. La cueillette

3.3 Infrastructures bénéficiant à la collectivité

Indiquer quelles sont les infrastructures dont le village/regroupement de villages/canton¹ est doté :

	qtité	village			Rgpmt de village			canton		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3
<input checked="" type="checkbox"/> Cochet le niveau d'appréciation 1=mauvais ; 2=assez bon ; 3=très bon										
Bâtiments scolaires		x								
Case d'enseignants		x								
Case de santé ou dispensaires		x								
Puits ou pompe hydraulique forages			x							
Commerces										
Réseau électronique			x							
Salle d'écoute										
Marché										
Autres infrastructures à définir										

3.4. Activités ordinaires

Indiquer quelles sont les activités qui étaient habituellement pratiquées par la communauté avant la demande d'une forêt communautaire :

activités	Agriculture	chasse	pêche	Exploitation bois	Exploitation PFNL	sciage	Autre2	Autre3	Autre4
cochet	x	x	x			x			

<input checked="" type="checkbox"/>									
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CHAPITRE 4

Objectifs et usages prioritaires de la forêt communautaire

4.1 Objectif global de la forêt communautaire

Impliquer les populations rurales dans la gestion durable des ressources naturelles en vue de lutter contre la pauvreté.

4.2 Définition et localisation des usages

	Par la communauté elle-même	Assistance extérieur à définir
	<input checked="" type="checkbox"/> Cocher les cases	
Exploitation du bois d'œuvre	x	x
Exploitation des produits forestiers non ligneux (écorce, champignons, fruits, sève, etc)	x	x
Agroforesterie	x	x
Protection de la faune et de la biodiversité	x	x
Protection des peuplements menacés	x	x
Formation	x	x
infrastructures	x	x
Conservation (au moins 1/20 de la superficie de FC)	x	x
Autres usages à expliquer	x	x

4.3 Usages prioritaires de la forêt communautaire

4.3.1 Résultats de l'inventaire forestier Multi ressources

4.3.1.1 : Inventaires des Produits Forestiers non Ligneux(PFNL)

PFNL	Peu	Moyen	beaucoup	II/10	PFNL	Peu	Moyen	beaucoup	II/10
andok			x	6	Ecorce bois amer		x		4
moabi			x	5	Champignon			x	10
Noisettes		x		4	Feuille de marantacée			x	10
Figues		x		4	Raphia			x	10
Brumes			x	7	Rotin			x	10
Liane			x	10	Chenille		x		3
Asperge			x	8	Escargot	x			3
Corossol sauvage		x		2	Piquet			x	7
Paille			x	10	Palmier à vin		x		4
Fruit du palmier rafia			x	8	Bois de chauffe			x	10

Tableau : liste des PFNL identifiées par les villageois

II : indice d'abondance ;

→ 10 est significatif d'une présence maximale indénumbrable.

4.3.1.1 : Inventaire fauniques

Espèce faunique prise en compte	Indice de présence	Indice km/village	Protection au Gabon	Espèce faunique prise en compte	Indice de présence	Indice km/village	Protection au Gabon
Eléphant de forêt	A	4,5	P	Colobe noir	A	6,5	NP
Gorille	MA	6,7	PP	potamochère	A	2,3	PP
chimpanzé	PA	9,7	PP	Céphalophe de Peters	MA	4,3	NP
Buffle nain	A	2,3	P	Hôteur	MA	8	NP
sitatunga	TA	2	NP	Aulacode (rat de canne)	MA	0,4	NP
Pangolin géant	MA	3,5	P	Céphalophe bay	MA	4,5	NP
panthère	MA	9	P	Colobe noir	A	6,5	NP
Hérisson	A	0,2	NP	potamochère	A	2,3	PP
Pangolin commun	MA	1	NP	Céphalophe de Peters	MA	4,3	NP
Porc-épic	A	1,3	NP	Hôteur	MA	8	NP
Mandrill	D	7	PP				

Tableau : liste des espèces animales identifiées par les villageois

- A=abondant ; MA=moyen abondant ; PA=peu abondant ; TA=très abondant
- NP=non protégée ; PP=un peu protégée ; P=intégralement protégées c'est-à-dire on ne tue pas sans l'autorisation de l'administration des Eaux et Forêts.
- Les nombres représentent les distances des zones de chasses par rapport au village.

4.3.1.1 : Inventaire premier bloc situé

essences	Effectifs	essences	Effectifs
aiele	27	moabi	11
bahia	57	moamba jaune	31
bilinga	30	movingui	36
ekoune	21	okala	19
faro	19	olong	127
igagaga	26	ozigo	3
ilomba	12	padouk	35
kossipo	22	sapeli	2
kotibe	34	sipo	7
kevazigo	17	tiama	11

du bois d'œuvre du au Nord de la FC

TOTAL effectif	547
----------------	-----

Tableau : liste des essences comptées par les villageois

4.3.1.1 : Inventaire des types des forêts de la FC

	Indice de présence	Indice kilométrique /village
Les jachères	A	0
Forêts exploitée ou écrémée	—	—
forêts secondaires adultes (FSA- 1)	A	3,8
forêts claires (FC-2)	A	4,5
forêts denses humides aux feuilles vertes de base et moyenne altitude (FDHBMA-3)	PA	2,7
forêts denses humides de montagne (FDHM-4)	TA	3,3
forêts marécageuses périodiquement inondées de larges et moyens cours d'eaux (FMPLMCE-5)	TA	7,5
forêts marécageuses inondées en permanence (FMIP-6)	TA	1,5

Tableau : liste des forêts observées par les villageois

- ➔ A=abondant ; PA=peu abondant ; TA=très abondant
- ➔ Les nombres représentent les distances des différentes des forêts jusqu' au village.

Exploitation du bois d'œuvre

4.3.1.2 Normes de gestion

- Indiquer dans le tableau (annexe 4) quelles espèces d'arbre seront exploitées en les cochant et en indiquant leurs noms vernaculaires.
- Matériels d'exploitation ou de sciage autorisés (plusieurs choix possibles) :
L'entité juridique peut choisir un des deux modes d'exploitation (en régie ou par un opérateur économique) ou opter pour les deux modes à la fois. Dans ce cas, ils seront exercés sur des zones différentes.

Exploitation du bois d'œuvre en régie	Exploitation du bois d'œuvre par un opérateur économique
	tronçonneuse ; scie mobile ; _____ _____

4.3.1.3 Règles de gestion pour l'exploitation du bois d'œuvre

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'exploitation du bois d'œuvre.

Qui fait l'activité		Règles de l'administration		Sanction prise par l'EJG	
Par un fermier/un coupeur ponctuel		Interdit	Couper le bois sans respecter les normes de gestion		Blâme Réparation physique
			Couper le bois dans les autres blocs que celui identifié		
			Couper les arbres interdits		
			Couper les arbres sans respecter le diamètre administratif choisi		
Exécutée par des personnes mandatées par l'entité juridique de gestion (la communauté) Autre :			De dépasser la norme recommandée par l'administration 1,5arbre/hectare/an		Amende coutumière
			Couper sans un cahier d'abatage qui indique ; jour, date, le nom de l'arbre, le nom de l'abatteur, le nombre abattu, le nom du bloc		
			Faire rentrer les engins lourds de débardage et les grumiers		
			De pas avoir une liste de commandes et de clients		
			Couper les arbres qui ne sont pas commandés		
			Vendre le bois sous forme de grumes		
			De reboiser/planter les arbres pendant l'activité		
			Ramasser/ cueillir des PFNL dans la zone d'exploitation		
			Pêcher dans la zone pendant d'exploitation		
			Chasser dans la zone pendant d'exploitation		
			Circuler dans la zone pendant d'exploitation		
		Couper le bois de chauffe dans la zone pendant d'exploitation			
		Autre :		Exclusion	
		Autorisé	Ramasser du bois de feu après exploitation		Transmission à l'autorité administrative forestière
			Cultiver le lieu		
			Ramasser/ cueillir des PFNL		Travail d'intérêt général (corvée)
			Pêcher		
			Chasser		
			Circuler		
		Autre :		Autre :	
		Obligé	Surveillance de la Forêt		
			Régénération d'arbres		
			Respecter le cahier des charges (cas d'une exploitation en fermage)		
			Respecter les normes de gestion (voir chapitre 4.2.1)		
		Autre :			

4.4 Exploitation des produits forestiers non ligneux

4.4.1 Produits forestiers non ligneux exploités

- ➔ Indiquer dans la liste suivante par une croix quels sont les produits forestiers non ligneux présents dans la forêt communautaire :
- ➔ Indiquer dans la même liste en mettant OK quels sont les produits forestiers non ligneux choisis par l'entité juridique pour être utilisés comme source de revenus communautaires :

PFNL	X	OK	PFNL	X	OK
andok	x	ok	Ecorce bois amer	x	
moabi	x	ok	Champignon	x	
Noisettes	x		Feuille de marantacée	x	ok
Figues	x		Raphia	x	
Brumes	x		Rotin	x	
Liane	x	ok	Chenille	x	
Asperge	x		Escargot	x	
Corossol sauvage	x		Piquet	x	
Paille	x		Palmier à vin	x	
Fruit du palmier rafia	x		Bois de chauffe	x	ok

Pour chacun de ces produits, indiquer le lieu de collecte, la quantité de produits (en sacs, en bouteilles...) attendue chaque année ainsi que les perspectives de commercialisation :

	Indiquer le nom du PFNL : andok
Lieu(x) de collecte	Forêts
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	sac
Organisation de la commercialisation	Circuit de commercialisation

	Indiquer le nom du PFNL : moabi
Lieu(x) de collecte	Forêts
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	sac
Organisation de la commercialisation	Circuit de commercialisation

	Indiquer le nom du PFNL : Feuille de marantacée
Lieu(x) de collecte	Forêts
Quantité estimée de production par an (en	En paquet defeuilles

sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	
Organisation de la commercialisation	Circuit de commercialisation

	Indiquer le nom du PFNL : Liane
Lieu(x) de collecte	Forêts
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	paquets
Organisation de la commercialisation	Circuit de commercialisation

	Indiquer le nom du PFNL : Bois de chauffe
Lieu(x) de collecte	Forêts
Quantité estimée de production par an (en sac, en kilogramme, en bouteille, etc.)	paquets
Organisation de la commercialisation	Circuit de commercialisation

4.4.2 Règles de gestion dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation des produits forestiers non ligneux

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation des produits forestiers non ligneux

Activité	
Collective	
Individuelle	
Exécutée par deux personnes	
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	x
Autre :	

Règles		
Interdit	Couper le bois pour ne pas le vendre	x

Autorisé	Couper le bois pour la construction au village	x
	Ramasser du bois de feu	x
	Cultiver	x
	Ramasser/ cueillir des PFNL à titre privé	x

Obligé	Surveillance	x
	Entretien	x
	Enrichissement (plantation d'arbres)	x
	Autre :	

Sanction	
Blâme	x
Réparation physique	
Amende coutumière	
Exclusion	
Transmission à l'autorité administrative	x
Travail d'intérêt général (corvée)	
Autre :	

4.4.3 Agriculture

4.4.3.1 Mode(s) d'exploitation agricole choisi(s)

Cocher une ou plusieurs cases pour préciser le mode d'exploitation agricole choisi dans la zone d'usage prioritaire agricole.

- Exploitation individuelle/familiale, dont les revenus ne sont pas versés dans la caisse de l'entité juridique
- Exploitation familiale dont une partie des revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique
- Exploitation communautaire dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique

4.4.3.2 Plantations communautaires

Cocher une ou plusieurs cases pour préciser les plantations communautaires choisies et le type d'organisation.

- Plantations agroforestières :
 dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
- dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique, et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- Verger
 dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
- dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique, et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- Cultures vivrières :
 dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
- dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique, et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.
- Autre (maraîchage, etc.):
 dont les revenus sont intégralement versés dans la caisse de l'entité juridique
- dont les revenus (10% - 25% - 50% - 75% - 90% - autre :%) sont versés dans la caisse de l'entité juridique, et le reste partagé entre les familles qui ont la gestion de la plantation.

4.4.3.3. Pisciculture

Le village dispose déjà d'un étang naturel, l'objectif est de pouvoir installer d'autres étangs conformément aux normes techniques en la matière. Cette activité de pisciculture aura un double objectif, à savoir nourrir les populations locales et renflouer la caisse de l'association avec les recettes issues de la vente du produit.

4.4.3.4. Commercialisation des produits cultivés par l'entité juridique

- Comment sera organisée la commercialisation des produits cultivés ?

Par un circuit de commercialisation

- Quels sont les revenus annuels attendus pour les cultures (estimations) ?

Culture	Quantités attendues	Revenus attendus
Bananes	500 régimes	1.250.000 CFA
Tubercules de manioc	100 sacs	500.000 CFA
Arachide	10 sacs	400.000 CFA

Patate douce	10 sacs	300.000 CFA
Igname	05 sacs	200.000 CFA
Cacao	10 sacs	1.500.000 CFA
Atanga	10 sacs	750.000 CFA
Folon	10 sacs	100.000 CFA
Autre : tomate	10	100.000 CFA
		CFA
		CFA

4.4.3.3 Règles de gestion de la zone d'usage prioritaire d'exploitation agricole

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone d'usage prioritaire d'exploitation agricole

Activité		Règles			Sanction	
Collective	X	Interdit	Couper le bois pour la vente		Blâme	X
Individuelle			Ramasser du bois de feu		Réparation physique	X
Exécutée par deux personnes			Cultiver		Amende coutumière	X
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	x		Ramasser/ cueillir des PFNL		Exclusion	X
Autre : _____ _____ _____ _____			Pêcher		Transmission à l'autorité administrative	x
			Chasser		Travail d'intérêt général (corvée)	X
			Circuler			
			Autre : <i>Déchet non dégradable</i>		Autorisé	Couper le bois pour la construction au village
				Ramasser du bois de feu		X
				Cultiver		X
				Ramasser/ cueillir des PFNL		X
				Pêcher		X
				Chasser		X
				Circuler		X
		Autre : <i>Coupe du bois pour la transformation</i>	X			
Obligé		Surveillance	X	Autre : <i>Procédure définie par voie réglementaire</i> _____ _____ _____	x	
		Entretien	X			
		Enrichissement (arbres fruitiers)	x			
		Autre :				

4.5 Conservation

La superficie de la zone de conservation doit être égale à au moins 1/20 de la superficie de la forêt, et elle est non révisable.

4.4.1 Objectifs de la zone de conservation

Décrire les objectifs de la zone de conservation (5 lignes maximum)

La zone de conservation de la forêt communautaire de Nkang est mitoyenne à la CPAET de BSG, elle permettra la reproduction des espèces animales et végétales, favorisant le tourisme dans la conservation de notre biodiversité

4.4.2 Règles de gestion de la zone de conservation

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone de conservation

Activité		Règles		Sanction		
Collective		Couper le bois	X	Blâme	X	
Individuelle		Ramasser du bois de feu		Réparation physique		
Exécutée par deux personnes		Cultiver		Amende coutumière		
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	x	Ramasser/ cueillir des PFNL		Exclusion		
Autre : _____ _____ _____ _____		Interdit	Pêcher		Transmission à l'autorité administrative	X
			Chasser	X		
			Circuler			
			Autre : _____			
		Autorisé	Ramasser du bois de feu	x	Travail d'intérêt général (corvée)	
			Ramasser/ cueillir des PFNL	x		
			Circuler			
		Obligé	Surveillance	X	Autre : _____ _____ _____	
			Entretien	X		
			Autre : _____			

4.5 Reboisement

- Date du reboisement communautaire annuel (de préférence en début saison des pluies) :
Début octobre

- Citer les espèces d'arbre qui seront replantées :

- les espèces d'arbre qui seront exploitées pour leur bois
- autres espèces :

Les cinq espèces interdites d'exploitation au Gabon

- Les plants proviendront de (cocher la/les case(s) correspondante(s)) :

- pépinière villageoise
- achat dans le commerce

- les sites de régénération seront en priorité :

- Les sites réservés à cet effet
- Les trouées d'abattage

4.6 Autres activités dans la forêt communautaire

Détailler les autres activités menées dans la forêt communautaire. Maximum 10 lignes.

Agroforesterie, la pisciculture/ pêche, Tourisme

Une fois l'activité décrite, remplir la règle de gestion page suivante.

Règles de gestion dans la zone dont l'usage prioritaire est Agroforesterie

Cocher les règles de gestion choisies par l'entité juridique dans la zone.

Activité	
Collective	
Individuelle	X
Exécutée par deux personnes	
Exécutée par une personne mandatée par l'entité juridique de gestion	
Autre :	

Règles		
Interdit	Couper le bois	
	Ramasser du bois de feu	
	Cultiver	X
	Ramasser/ cueillir des PFNL	
	Pêcher	
	Chasser	X
	Circuler	
Autre :		

Autorisé	Couper le bois	X
	Ramasser du bois de feu	X
	Cultiver	X
	Ramasser/ cueillir des PFNL	X
	Pêcher	X
	Chasser	
	Circuler	
Autre :		

Obligé	Surveillance	X
	Entretien	x
	Autre :	

Sanction	
Blâme	X
Réparation physique	
Amende coutumière	
Exclusion	
Transmission à l'autorité administrative	
Travail d'intérêt général (corvée)	
Autre :	

CHAPITRE 5

Programme Quinquennal d'Actions

Compléter les tableaux suivants en fonction des usages prioritaires de la forêt communautaire

Tableau 1. Exploitation du bois d'œuvre (indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre de tiges qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Exploitation du bois	<i>Bloc 1</i>				
	<i>Rapport</i>				
	<i>D'inventaire</i>				
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)	<i>Bloc 1</i>				
	<i>En fonction de l'intensité de coupe et du lieu</i>				

Tableau 2. Exploitation des produits forestiers non ligneux (indiquer quand seront menées les activités de régénération d'arbres à PFNL et de cueillette des PFNL)

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Cueillette collective de :	<hr/> <hr/> <p><i>1^{er} trimestre</i></p> <p><i>Pour le</i></p> <p><i>chocolat</i></p> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
Régénération d'essence à PFNL : chocolat	<hr/> <hr/> <p><i>Entre</i></p> <p><i>septembre</i></p> <p><i>Et</i></p> <p><i>Novembre</i></p> <p><i>Pour le</i></p> <p><i>chocolat</i></p> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <p><i>Février-avril</i></p> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <p><i>Septembre-</i></p> <p><i>novembre</i></p> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <p><i>Février-avril</i></p> <hr/> <hr/>	<hr/> <hr/> <p><i>Septembre-</i></p> <p><i>novembre</i></p> <hr/> <hr/>

Tableau 3. Agriculture (détailler les opérations techniques pour chaque activité)

Activités	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
bananeraie	Mise en place/entretien	Récolte/commerce/entretien	Récolte/commerce/Entretien/agrandissement	Récolte/Com/ent	Récolte/com/ent
	Verger/mise en place/débrousser/planter	Entretien/Remplacement Des plants morts	Entretien/Remplacement Des plants morts	Entretien/Remplacement Des plants	recolte
Plantation Cacaoyer Sous-bois	Mise en place/entretien	Entretien/remplacement	entretien	entretien	recolte
élevage	Construction de Poulailier/Formation éleveurs	Répartition des animaux	Entretien Des locaux/vente	Entretien Des locaux/vente	Entretien Des locaux/vente
Eco musée	Construction de bâtiment/formation de guides	Entretien des sentiers/Rassemblement des objets	Entretien / vente	Entretien / vente	Entretien / vente

ANNEXES

Annexe1 (à remplir chaque année)

Plan Annuel des Opérations

Période: Année 1

(indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre d'ha qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Détails
Exploitation du bois	<hr/> <hr/> <hr/>
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)	<hr/> <hr/> <hr/>
Cueillette collective de :	<hr/> <hr/>
Régénération d'essence à PFNL :	<hr/> <hr/>
Agriculture	<hr/> <hr/>
Autres	<hr/> <hr/>

Plan Annuel des Opérations

Période: Année X

(indiquer le bloc où a lieu l'activité et indiquer le nombre d'ha qu'il est prévu d'exploiter et de reboiser = 4 fois le nombre d'arbres abattus. Si aucune parcelle n'est exploitée ou reboisée, indiquer « néant »)

Activités	Détails
Exploitation du bois	<hr/>
Régénération artificielle (indiquer l'endroit du reboisement et le nombre de plants qui seront plantés)	<hr/> <hr/> <hr/>
Cueillette collective de :	<hr/> <hr/>
Régénération d'essence à PFNL :	<hr/> <hr/>
Agriculture	<hr/> <hr/>
Autres	<hr/> <hr/>

ANNEXE 2

Clé de répartition des revenus et barèmes

Préciser comment les revenus issus de la forêt communautaire seront répartis.
Le graphique suivant est divisé en 20 parts équivalent chacune à 5% du revenu. Servez-vous en pour indiquer la répartition des revenus et ainsi remplir la clé de répartition.

- Microprojets de développement :	...45% (minimum 25%)
- Microprojets à caractère social :	... 20% (minimum 20%)
- Caisse de secours :	... 10% (minimum %)
- Frais de gestion de l'EJG :	... 05% (minimum %)
- Rémunération des travailleurs :	...10%
- Achat/maintenance de matériel :	...05 %
- Autres : ...écomusée.....	
.....	
..... :	...05 %
Total :	100%

Quels seront les barèmes appliqués en matière de rémunération par l'entité juridique ?

Indiquer une fourchette et les unités.

Exemple : de 1 000 à 2 000 CFA/hectare, de 500 à 800 CFA/m³, de 1 000 à 1 500 CFA/jour...)

- Rémunération pour désignation des arbres : _____
- Rémunération abatteur : _____
- Rémunération aide-abatteur : _____
- Rémunération scieur : _____
- Rémunération transporteur : _____
- Rémunération pépiniériste : _____
- Rémunération machetteur : _____
- Rémunération cueilleur/collecteur : _____
- Rémunération des planteurs (arbres) : _____
- Rémunération personnel d'entretien du verger communautaire : _____
- Rémunération vendeur : _____
- Rémunération artisan : _____
- Autre rémunération : _____
- Autre rémunération : _____
- Autre rémunération : _____

- Autre rémunération :

ANNEXE 3

Plan de développement local

Indiquer au moins trois projets de développement qui seront financés par les revenus issus de la FC.

Exemples : construction d'une école, d'un logement pour l'enseignant, d'un forage, électrification du village, etc.

Indiquer l'envergure du projet :

- *Petit projet*
 - *réalisation en quelques jours ou semaines*
 - *montant maximum de 200 000 CFA à déboursier*
 - *Projet moyen*
 - *Réalisation en quelques semaines ou mois ;*
 - *Montant maximum de 1 000 000 CFA à déboursier*
 - *Grand projet*
 - *Réalisation en plusieurs mois, voire années*
 - *Montant supérieur à 1 000 000 CFA à déboursier*
- Remarque : la communauté devrait avoir un projet de chaque type.*

Projet communautaire 1 :

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Projet communautaire 2 :

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Projet communautaire 3 :

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Autre projet :

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Autre projet :

.....

Indiquer l'envergure du projet (cochez la case correspondante)

Petit projet	Projet moyen	Grand projet

Annexe 4 : Dossier administratif de la communauté

.....

Annexe 5 : Espèces d'arbre exploitées dans la forêt communautaire

<input type="checkbox"/>	Okoumé <i>Aucoumea klaineana</i>	<input type="checkbox"/>	Doussié blanc <i>Azelia bipindensis</i>	<input type="checkbox"/>	Movingui <i>Distemonanthus benthamianus</i>
<input type="checkbox"/>	Abga <i>Prioria balsamifera</i>	<input type="checkbox"/>	Doussié pachyloba <i>Azelia pachyloba</i>	<input type="checkbox"/>	Mukulungu <i>Autranella congolensis</i>
<input type="checkbox"/>	Acajou <i>Khaya ivorensis</i>	<input type="checkbox"/>	Emien <i>Alstonia boonei</i>	<input type="checkbox"/>	Niové <i>Staudtia kamerunensis</i>
<input type="checkbox"/>	Aiélé <i>Canarium schweinfurthii</i>	<input type="checkbox"/>	Essia <i>Petersianthus macrocarpus</i>	<input type="checkbox"/>	Okan <i>Cylicodiscus gabunensis</i>
<input type="checkbox"/>	Andoungs <i>Monopetalanthus spp.</i>	<input type="checkbox"/>	Eveuss <i>Klainedoxa spp.</i>	<input type="checkbox"/>	Olon <i>Zanthoxylum heitzii</i>
<input type="checkbox"/>	Anzem noir <i>Copaifera mildbraedii</i>	<input type="checkbox"/>	Fromager <i>Ceiba pentandra</i>	<input type="checkbox"/>	Onzabili <i>Antrocaryon klaineana</i>
<input type="checkbox"/>	Anzem rouge <i>Copaifera religiosa</i>	<input type="checkbox"/>	Ilomba <i>Pycnanthus angolensis</i>	<input type="checkbox"/>	Padouk <i>Pterocarpus soyauxii</i>
<input type="checkbox"/>	Ayous <i>Triplochiton scleroxylon</i>	<input type="checkbox"/>	Iroko <i>Milicia excelsa</i>	<input type="checkbox"/>	Pao Rosa <i>Bobgunnia fistuloides</i>
<input type="checkbox"/>	Azobé <i>Lophira alata</i>	<input type="checkbox"/>	Izombé <i>Testulea gabonensis</i>	<input type="checkbox"/>	Sapelli <i>Entandrophragma cylindricum</i>
<input type="checkbox"/>	Bahia <i>Hallea spp.</i>	<input type="checkbox"/>	Kévazingo <i>Guibourtia tessmannii</i>	<input type="checkbox"/>	Sipo <i>Entandrophragma utile</i>
<input type="checkbox"/>	Béli <i>Paraberlinia bifoliolata</i>	<input type="checkbox"/>	Kosipo <i>Entandrophragma candollei</i>	<input type="checkbox"/>	Sorro <i>Scyphocephalum mannii</i>
<input type="checkbox"/>	Bilinga <i>Nauclea diderrichii</i>	<input type="checkbox"/>	Lati <i>Amphimas ferrugineus</i>	<input type="checkbox"/>	Tali <i>Erythrophleum suaveolens</i>
<input type="checkbox"/>	Bossé clair <i>Guarea cedrata</i>	<input type="checkbox"/>	Limba <i>Terminalia superba</i>	<input type="checkbox"/>	Tchitola <i>Prioria oxyphylla</i>
<input type="checkbox"/>	Bossé foncé <i>Guarea thompsonii</i>	<input type="checkbox"/>	Limbali <i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	<input type="checkbox"/>	Tiama blanc <i>Entandrophragma angolense</i>
<input type="checkbox"/>	Dabéma <i>Piptadeniastrum africanum</i>	<input type="checkbox"/>	Longhi blanc <i>Chrysophyllum africanum</i>	<input type="checkbox"/>	Tiama noir <i>Entandrophragma congoense</i>
<input type="checkbox"/>	Dibétou <i>Lovoa trichilioides</i>	<input type="checkbox"/>	Longhi abam <i>Chrysophyllum lacourtianum</i>	<input type="checkbox"/>	Wengué <i>Millettia laurentii</i>
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____
<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____	<input type="checkbox"/>	_____

N.B. : La loi en matière d'exploitation forestière sera respectée au sein de la forêt communautaire. Il sera notamment tenu compte des diamètres minima d'exploitation et des espèces d'arbre protégées.

ANNEXE 6. Rapport de l'inventaire des ressources

ANNEXE 7. Rapport des enquêtes socio-économiques